

27.10.2021

Newsletter Sécurité CFF Infrastructure.

Octobre 2021.



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer sur les questions de sécurité actuelles chez CFF Infrastructure.

Sommaire

- [Apprendre des événements.](#)
- [Appli Prescriptions \(appli P\): prescriptions accessibles à tous.](#)
- [Ordonnance sur les travaux de construction \(OTConst\) 2022.](#)
- [Système de signalisation lumineuse et troisième feu de stop sur les machines \(D01/20 V2-0\).](#)
- [Adaptation du cours de répétition pour la direction de la sécurité.](#)
- [Adaptation des valeurs limites d'exposition sur le poste de travail.](#)
- [Perspectives/dates.](#)

Apprendre des événements.

Les pages Intranet/Internet «Apprendre des événements» ont été complétées par une vidéo sur le processus d'interdiction de voie ainsi que par deux vidéos de différente durée sur le courant fort. Toutes sont destinées à sensibiliser les fonctions concernées.

Les vidéos et les nouvelles fiches d'information «Apprendre des événements» sont

mis à disposition des collaborateurs internes des CFF sur la [page SharePoint «Apprendre des événements»](#), et sur la page Internet www.cff.ch/evenements-et-enseignements-tires sous la rubrique «Plus à ce sujet».

Les données d'accès sont les suivantes: utilisateur → safety und mot de passe → RSQU

Appli Prescriptions (appli P): prescriptions accessibles à tous.

Depuis cet automne, toutes les prescriptions concernant le domaine «exploitation ferroviaire» sont disponibles dans l'[appli Prescriptions](#). Des informations sont fournies de manière ciblée suivant les activités de chaque utilisateur. De cette façon, nous pouvons nous assurer que toutes les fonctions sont rapidement informées des changements en matière de sécurité conformément au R RTE 20100. En parallèle, les supérieur-e-s peuvent visualiser en tout temps quels collaboratrices et collaborateurs ont pris connaissance des changements, ce qui réduit les flux d'informations et permet un affichage adapté au destinataire dans le navigateur Internet.

Nous demandons à tous les prestataires de services et fournisseurs de désigner une personne responsable au sein de leur entreprise et de demander un accès à l'Appli P par e-mail à vorgaben@sbb.ch. Veuillez indiquer le nom, le prénom ainsi que le nom de l'entreprise dans votre e-mail. Bien entendu, plusieurs personnes d'une même entreprise peuvent s'inscrire. Les contenus sont accessibles gratuitement.

Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) 2022.

Intégralement remaniée par l'OFSP, l'OTConst entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Nous avons identifié les principaux changements pour les CFF et élaboré des exemples de formation appropriés à l'aide d'une présentation ([voir annexe OTConst 2022](#)). Par ailleurs, nous allons entièrement revoir l'e-learning OTConst. L'e-learning restera composé de modules. Chaque module contient des axes prioritaires spécifiques à un thème et s'adresse donc aux fonctions de sécurité et rôles sur les chantiers concernés. Le passage de la théorie à la pratique est facilité par une page SharePoint et l'appli Prescriptions (appli P) qui reprennent systématiquement les informations les plus importantes. Comme précédemment, la réussite à l'e-test de l'e-learning valide la qualification. Également accessibles aux tiers (LMS), les modules d'e-learning seront mis en ligne au premier semestre 2022. L'e-learning sous sa forme actuelle ne sera plus accessible à partir du 1er janvier 2022.

Système de signalisation lumineuse et troisième feu de stop sur les machines (D01/20 V2-0).

La nouvelle Prescription «Réglementation relative au système de signalisation lumineuse sur les machines» D I-SQU-SI 01/20 V2-0 entrera en vigueur le 1er janvier 2022 avec une période de transition jusqu'au 30 juin 2022. Remplaçant la version 1-0 du 1er décembre 2020, elle définit la gestion des systèmes de signalisation lumineuse montés sur des machines intervenant dans le cadre de travaux sur la voie et aux abords de celle-ci et qui sont visibles par le mécanicien de locomotive.

Principales modifications:

- Conditions-cadres (ch. 2.1): procédure à suivre concernant la «restriction de la visibilité des conducteurs de véhicules moteurs», le «déplacement du système de signalisation lumineuse» et le «troisième feu de stop».

- Mesures relatives à la restriction de la visibilité des conducteurs de véhicules moteurs:
 - Une protection anti-éblouissement est désormais prévue (ch. 2.2).
 - Le déplacement des signaux lumineux (ch. 2.3) et des brise-vues indépendants de la machine (ch. 2.4) ont été introduits.

Adaptation du cours de répétition pour la direction de la sécurité.

Le cours de base Direction de la sécurité complété par un module supplémentaire a été lancé avec succès il y a un an. Le cours de répétition correspondant a été adapté en conséquence et démarrera au 1er trimestre 2022. Les contenus reposent sur le nouveau cours de base. Les diplômés du nouveau cours de base, qui seront amenés à le refaire prochainement, pourront ainsi suivre un cours de répétition à jour.

Adaptation des valeurs limites d'exposition sur le poste de travail.

L'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 50 al. 3 permet à la Suva, après audition préalable des milieux concernés, d'édicter des directives sur les valeurs moyennes d'exposition (VME) applicables aux substances dangereuses pour la santé ainsi que sur les valeurs limites applicables aux agents physiques. Les valeurs limites d'exposition aux postes de travail sont édictées en accord avec la Commission des valeurs limites d'exposition (suissepro). La plupart des nouveautés n'ont pas un grand impact dans la pratique et peuvent être mises en œuvre relativement facilement. Les valeurs limites d'exposition nouvelles ou modifiées pour 2021 sont consultables ici:

www.suva.ch/valeurs-limites.

Perspectives/dates.

- La prochaine journée de la sécurité destinée aux fournisseurs et mandataires de CFF Infrastructure se tiendra on-line le 28 janvier 2022. De plus amples informations suivront.
- Envoi de la prochaine newsletter Sécurité: juin 2022.

Meilleures salutations

I-SQU-SI

Mentions légales

CFF SA, Infrastructure
Sécurité, qualité et environnement

Interlocuteur Sécurité au travail et sécurité des chantiers:
arbeitsstellensicherheit@sbb.ch, cff.ch/securitechantiers

Interlocuteur «Apprendre des événements»:
lae@sbb.ch, cff.ch/securitechantiers > Événements et enseignements tirés

(connexion: «safety»/«RSQU»)

Interlocuteur Management de la sécurité Infrastructure:
sicherheit.infrastruktur@sbb.ch

Interlocuteurs SQU dans les régions:

Région Est:i-squ-rot@sbb.ch/ Région Centre:i-squ-rme@sbb.ch

Région Ouest:i-squ-rwt@sbb.ch/ Région Sud:i-squ-rsd@sbb.ch

Interlocuteur Formation CFF, administration de la formation:
bad1.bildung@sbb.ch, cff.ch/formation

[Inscription/changements pour la newsletter](#)